

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé CARRÉ

Délibération n°2022/06 : DEMANDE DE SUBVENTION FDI POUR LE CHEMIN DU SOLEIL LEVANT

Le Conseil Municipal approuve avec cinq pour et quatre abstentions les travaux de voirie du chemin du Soleil Levant, tels que présentés.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) pour cette réalisation, pour un montant de 12 048.60 € **soit 50 % du coût du projet.**

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : fin 2022, début 2023 si la subvention est accordée.

Montant de l'opération :

Réalisation d'un revêtement en calcaire :	22 247.20 € ht
Relevé topographique du chemin :	1 850.00 € ht
TOTAL HT	24 097.20 € HT
TOTAL TTC	28 916.64 € TTC

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global H.T.	24 097.20 €
Subvention FDI	12 048.60 €
Autofinancement	16 868.04 €
TOTAL TTC	28 916.64 €

Les travaux ne débiteront qu'après la réception de l'arrêté attributif de subvention.

Le Maire